

ment de la plus haute importance d'instituer un conseil. J'ignore exactement comment il devrait être constitué—devrait-il comprendre les municipalités et Winnipeg, ou d'autres organismes; peut-être les gouvernements provincial et fédéral ainsi que la Commission conjointe internationale. Ce devrait être un genre de conseil qui serait en mesure d'aviser les gens de la vallée de la rivière Rouge.

Je ne songe pas aux habitants des villes, mais bien à ceux des régions rurales qui devraient être avertis s'il y aura ou non une inondation le printemps prochain ou à tout autre printemps. Je doute que nous pourrions empêcher le débordement des eaux dans l'ensemble de la vallée de la rivière Rouge, mais je suis tout à fait sûr que des ingénieurs compétents possédant toutes les données existant actuellement sur le comportement des eaux de la rivière du commencement jusqu'à la fin—d'autant plus que le facteur déterminant d'une inondation est la quantité de neige dans le bassin de la rivière Rouge—devraient pouvoir prévoir assez exactement si nous devons nous attendre à une inondation au printemps. Un avertissement constituerait toute la différence au monde—je parle d'un avertissement officiel et non pas simplement de celui d'un seul fonctionnaire. Ce serait une prévision passablement exacte et fondée sur toutes les données. Si nous savions qu'une inondation se prépare ou qu'il y a 90 chances sur 100 d'être inondés, nous pourrions nous y préparer. Beaucoup ne comprennent pas que des préparatifs de ce genre sont dispendieux. Dans certains cas, ils impliquent des dépenses très élevées et il n'est pas étonnant que certaines gens hésitent à organiser l'évacuation de tout leur bétail—transport qui coûterait plusieurs milliers de dollars. Cependant, si un sérieux avertissement nous était donné, un avertissement fondé sur des données passablement précises, je pense que cela nous serait d'un grand avantage, car connaissant la situation tôt au printemps, nous saurions à quoi nous en tenir. Pareil avertissement devrait, comme je l'ai dit, être donné au moins jusqu'au moment où le plan complet d'engiguement pourra être mis en vigueur.

M. GRAYDON: Normalement, ne serait-ce pas là un devoir et une obligation de la Commission conjointe internationale? J'ai écouté M. Jutras avec beaucoup d'intérêt la première fois qu'il a plaidé la cause de ses commettants. Il a donné à entendre alors, que les ingénieurs à Emerson pouvaient prédire, pour une période de temps assez longue, le niveau de l'eau, et prévoir exactement la hauteur qu'elle atteindrait. J'espère que le Ministre et les membres du Comité n'auront pas l'impression que je veux pousser trop loin ma critique de la Commission, mais réellement, tous les témoignages qui ont été apportés jusqu'à maintenant à propos de son travail, indiqueraient que c'est là simplement un autre de ces cas; c'est donc l'impression d'un profane comme moi, que le peu d'empressement de la Commission à agir justifie la critique au sujet de son activité. Ce n'est pas comme si elle n'avait pas eu d'avertissement; il y eut une inondation en 1948, et voilà qu'il y en a une autre en 1950 et l'on nous explique alors ce que la Commission se propose de faire. J'aurais aimé que M. Spence vienne nous expliquer ce qu'elle a fait après l'inondation, et je suis toujours d'avis qu'il devrait être appelé.

L'hon. M. PEARSON: En ce qui concerne la responsabilité de la Commission au sujet des avertissements à bonne heure, je déclarerai ceci. Comme le sait le Comité, la constitution de la Commission n'en fait pas un organisme efficace pour traiter de ce genre de problème. Elle ne possède pas de personnel compétent pour enquêter sur les lieux—elle ne possède aucun personnel permanent. C'est